

**Séance publique du 21 décembre 2001**

**Délibération n° 2001-0403**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Réalisation de prestations ponctuelles de collecte des déchets et de nettoyage - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 décembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les marchés relatifs à la mise à disposition de véhicules et d'engins divers arrivent à expiration le 31 décembre 2001. Il convient de les renouveler.

Ces prestations comprendraient la mise à disposition de la Communauté urbaine des véhicules divers (bennes de chantier, fourgonnettes, fourgons, camions-plateaux, camions avec bennes à ordures ménagères, laveuses de chaussées...) avec ou sans équipage (conducteurs, manœuvres...) ainsi que du personnel qualifié.

Un dossier de consultation des entrepreneurs relatif à la réalisation de prestations ponctuelles de collecte des déchets et de nettoyage est donc soumis au Conseil.

Un appel d'offres ouvert composé de sept lots (six lots géographiques et un lot fonctionnel) ci-après définis serait lancé en vue de l'établissement de sept marchés à bons de commande, en application des articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er du code des marchés publics, soit :

**lot n° 1 :**

Ce lot recouvre les territoires des arrondissements de la ville de Lyon compris dans la subdivision centre-ouest (PEX 1) :

- Lyon 1er, 2°, 4°, 5° et 9°,
- minimum annuel : 15 250 € TTC,
- maximum annuel : 61 000 € TTC,

**lot n° 2 :**

Ce lot recouvre les territoires des arrondissements de la ville de Lyon compris dans la subdivision centre-est (PEX2) :

- Lyon 3°, 6°, 7° et 8°,
- minimum annuel : 33 550 € TTC,
- maximum annuel : 134 200 € TTC,

**lot n° 3 :**

Ce lot regroupe les territoires des communes comprises dans la subdivision nord-est (PEX 3) :

- Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Vaulx en Velin et Villeurbanne,

- minimum annuel : 47 750 € TTC,
- maximum annuel : 191 000 € TTC,

**lot n° 4 :**

Ce lot regroupe les territoires des communes comprises dans la subdivision nord (PEX 4) :

- Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Limonest, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp et Sathonay Village,

- minimum annuel : 9 200 € TTC,
- maximum annuel : 36 800 € TTC,

**lot n° 5 :**

Ce lot regroupe les territoires des communes comprises dans la subdivision ouest (PEX5) :

- Champagne au Mont d'Or, Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune et Vernaison,

- minimum annuel : 7 700 € TTC,
- maximum annuel : 30 800 € TTC,

**lot n° 6 :**

Ce lot regroupe les territoires des communes comprises dans la subdivision sud-est (PEX6) :

- Bron, Corbas, Feyzin, Mions, Saint Fons, Saint Priest, Solaize et Vénissieux,
- minimum annuel : 15 250 € TTC,
- maximum annuel : 61 000 € TTC,

**lot n° 7 :**

Ce lot porte sur l'ensemble du territoire communautaire pour les prestations visées au CCTP (subdivision unité matériels roulants - PEX7)

- minimum annuel : 457 500 € TTC,
- maximum annuel : 1 830 000 € TTC.

Ces marchés seraient conclus à compter de la date de démarrage des prestations fixées par ordre de service pour un an ferme et seraient reconductibles expressément pour une durée totale n'excédant pas trois ans.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a émis un avis favorable à la passation de ces marchés le 24 octobre 2001 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 58 à 60 et 72-I-1er du code des marchés publics ;

Vu sa délibération n° 2001-0001 en date du 20 avril 2001 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

#### DELIBERE

**1° - Accepte** le dossier de consultation des entrepreneurs, lequel sera rendu définitif.

**2° - Autorise** monsieur le président à :

- a) - accepter et à signer les offres retenues pour valoir actes d'engagement,
- b) - accomplir et à signer tous les actes y afférents.

**3° - Décide :**

- a) - que les prestations visées ci-dessus seront traitées dans le cadre d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 72-I-1er du code des marchés publics,
- b) - de procéder à son attribution par voie d'appel d'offres ouvert européen, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,
- c) - que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

**4° - La dépense** correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la communauté urbaine de Lyon - direction de la propreté - section de fonctionnement - exercices 2002 et suivants - centre budgétaire 5 310 - centre de gestion 5 310 :

- compte 613 520 - fonction 812 - ligne de gestion 011 311,
- compte 621 810 - fonction 812 - ligne de gestion 011 487,
- compte 613 520 - fonction 813 - ligne de gestion 011 314,
- compte 621 810 - fonction 813 - ligne de gestion 011 489.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,